

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

**Vous êtes victimes  
d'une infraction  
contre les biens  
dont l'auteur vous est inconnu**

**Gagnez du temps :  
pré-déposez  
plainte en ligne**

**Quelques exemples d'infractions :**

- Vol de téléphone portable
- Escroquerie ou abus de confiance
- Dégradations ou destructions de biens privés



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

